

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 56 (1968)

Heft: 86

Artikel: La femme et l'alcool : [1ère partie]

Autor: Odermatt-Sury, Ida

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272006>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

E 11750

Bibliothèque Publique
et Universitaire de
1205 Genève 20. MAI 1968

J. A. - Genève
Retour : 19, av. Louis-Aubert, 1206 Genève

FEMMES SUISSSES

ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice: EMILIE GOURD

Organe officiel des Informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses
Paraît le troisième samedi du mois
Mai 1968 - N° 86
56^e année



Rédact. responsable :
Mme H. Nicod-Robert
Le Lendard
1093 La Convalson (VD)
Tél. (021) 28 28 09

Administration
et vente au numéro :
Mme Lechner-Wiblé
19, av. L.-Aubert
1206 Genève
Tél. (022) 46 52 00

Publité :
Annonces suisses S.A.
1, rue du Vieux-Billard
1205 Genève

Abonnement : (1 an)
Fr. 8.— Suisse
Fr. 8.75 Etranger

Abonnement
de solidarité féminine :
Fr. 10.—
Abonnement de soutien
Fr. 15.—
y compris
les numéros spéciaux

Chèques post. 12-11791

Imprimerie Nationale
1211 Genève 1

Libre opinion

A propos des Journées de la défense nationale

« J'irai tirer avec un vrai fusil d'assaut pendant les journées militaires. Il y aura des vraies cibles de l'armée ; et si toute la classe est d'accord, on pourra même y aller sur les heures de math. et de géographie du vendredi matin. »

Voilà ce que me disait, il y a quelques semaines, un de mes neveux, âgé de 13 ans. Ses parents, qui avaient toujours évité de lui donner des jouets « guerriers », étaient effarés : l'école se met maintenant à prôner les armes de guerre, à développer l'esprit agressif..., à permettre à des enfants de tirer sur des cibles qui ne sont pas rondes, mais dont les contours rappellent la position d'un homme couché, ou debout... tout cela à treize ans !

Heureusement, l'opinion publique a réagi. Les tirs n'ont lieu que les jours de congé, les cibles sont des cibles normales concentriques, et le fusil d'assaut est réglé pour ne pas tirer en rafale, mais coup après coup.

Je suis effarée à l'idée que des officiers supérieurs aient pu proposer et soutenir de telles mesures à l'égard de nos jeunes. Selon les armes utilisées et les gens qui les manient, il y a un moment où le tir n'est plus le sport national développant l'adresse, la précision et la maîtrise de soi, mais la violence, l'agressivité et une idée de puissance qui n'a rien d'hélotique.

Domage que nos officiers n'aient pas su viser juste.

De plus, en lisant le programme de ces journées de défense nationale, arrivée au chapitre sur les valeurs spirituelles et l'armée, un autre point m'a frappé : la mise en vedette de la notion du citoyen-soldat. Ce citoyen-soldat suisse qui, homme unique au monde je crois, garde à la maison son uniforme, son équipement, son fusil et ses vingt-quatre cartouches.

Ce citoyen-soldat qui, encore aujourd'hui, participe, l'épée au côté, à la Landsgemeinde de son canton.

Cette idée, qui veut lier les droits du citoyen au droit de porter les armes, qui veut confondre la notion de citoyen à celle de soldat, a été et est encore un obstacle psychologique à l'introduction du suffrage féminin. Les droits civiques sont des droits propres à la personne (voir la déclaration des droits de l'homme), l'obligation de faire le service militaire est autre chose.

Pourquoi vouloir cultiver cette confusion dans les esprits ?

Et si on interdisait le port de l'uniforme au citoyen-soldat qui ne va pas voter ?

Jacqueline Wavre.

La femme et l'alcool

Au cours des dernières décennies, la vie de la femme a subi, sur le plan général, un bouleversement profond. Son champ d'activité s'est étendu au-delà du foyer, de la famille. Des possibilités nouvelles d'épanouissement se sont ouvertes à elle, parfois accompagnées, hélas ! de certains dangers. La femme n'a pas seulement assumé des activités réservées jadis aux hommes, mais a également adopté, peut-être inconsciemment, un style de vie plus masculin, entre autres, certaines habitudes de boisson. La femme qui travaille au-dehors est d'ailleurs souvent obligée de se restaurer dans des établissements publics débattant des boissons alcooliques.

Au foyer familial même, le bar d'appartement, le carnotzet, la livraison de boissons à domicile, favorisent aujourd'hui la consommation d'alcool. Dans la plupart des ménages, des boissons alcooliques sont aujourd'hui constamment à portée de main. La maîtresse de maison peut ainsi être tentée, surtout dans des moments de lassitude ou d'ennui, d'avoir recours à l'alcool. Et chez la femme qui travaille au-dehors et qui rentre fatiguée, le désir de se détendre à l'aide d'un verre de liqueur peut devenir vif. D'abord occasionnel, le geste finira souvent à la longue par se muer en une habitude impérieuse.

La télévision aussi, qui retient les membres de la famille à la maison — phénomène dont on ne pourrait que se réjouir — sert de plus en plus de prétexte à un recours régulier à la boisson, le commerce de l'alcool s'appliquant de toutes ses forces à propager la consommation d'alcool en famille.

LA FEMME RÉSISTE-T-ELLE ?

Un certain nombre de données statistiques montrent que la femme n'arrive pas toujours à réfréner cette tentation accrue d'user de l'alcool, et que l'alcoolisme féminin est aujourd'hui plus répandu qu'autrefois.

Selon le Bureau fédéral de statistique, les décès féminins par suite de cirrhose du foie avec alcoolisme ont subi, pour la période de 1961-1966, une augmentation de 135 % par rapport à celle de 1933-1938 (augmentation de la population 35 %). Or, selon l'avis d'émittistes internistes et d'experts de l'Organisation mondiale de la santé, la statistique des décès par suite de cirrhose du foie avec alcoolisme représente une sorte de baromètre de la fréquence de l'alcoolisme dans un pays ou parmi un groupe de population.

Les admissions premières de femmes pour cause d'alcoolisme dans les hôpitaux psychiatriques suisses accusent pour les années 1961-1964 (1964 est la dernière année publiée par le Bureau fédéral de statistique) une augmentation de 183 % par rapport à 1933-1938. Il ressort des indications publiées par le Bureau fédéral de statistique que les nouvelles admissions de femmes alcooliques auprès des services médico-sociaux et dispensaires antialcooliques ont évolué comme suit :

Moyenne annuelle 1951-1958	204 cas
Moyenne annuelle 1959-1965	250 cas

Il en résulte une augmentation de 23 %.

Pour que les habitudes de boisson puissent devenir fatales à la femme, il faut généralement un certain concours de circonstances et

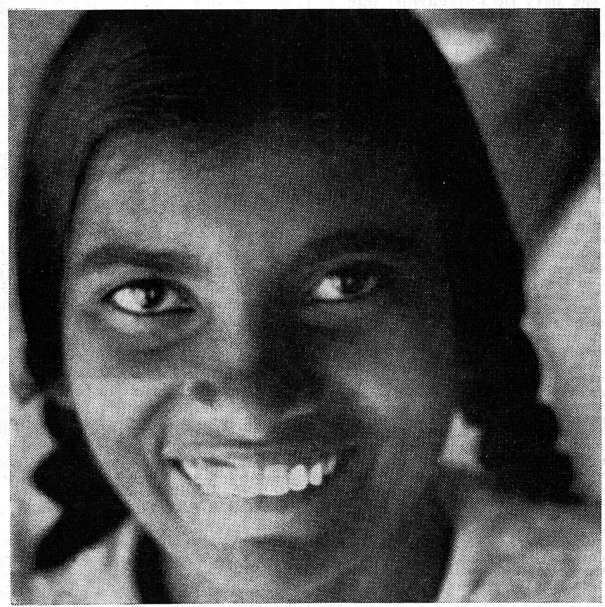
des motifs qui agissent en tant que « déclencheurs ». Chez la femme, le besoin de s'ouvrir à autrui est plus fortement développé que chez l'homme. Si ce besoin n'est pas satisfait, si le mari, trop absorbé par ses occupations, ne lui voue pas suffisamment de temps, un sentiment de solitude naît souvent chez la femme, sentiment qu'elle peut, suivant les circonstances, chercher à apaiser avec de l'alcool.

Un logement exigü, sans attrait, peu confortable, pourra provoquer chez la femme un certain découragement prédisposant également au recours à l'alcool.

Le rythme trépidant et l'agitation de la vie moderne éprouvent le psychisme de la femme plus fortement que celui de l'homme et com-

LA FEMME PLUS VULNÉRABLE QUE L'HOMME

La psychologie moderne enseigne que la femme est un être plus entier, affectivement plus harmonieux que l'homme, ce qui comporte pour elle des avantages, mais aussi des désavantages. Parmi ces derniers compte le fait que l'alcoolisme détermine chez la femme des formes plus graves que chez l'homme. La dégradation de la personnalité qui accompagne l'alcoolisme chronique évolue plus rapidement chez la femme et porte plus en profondeur. L'alcoolisme d'une épouse, d'une mère, a des répercussions plus néfastes sur la vie familiale que l'alcoolisme du mari, du



Des millions d'enfants des régions les plus exposées du monde, en Asie, en Afrique et en Amérique latine, restent menacés par la faim et par toutes les faims qui sont le corollaire du sous-développement : faim et soif de savoir, faim et soif de sécurité, faim et soif de santé. Par le canal de l'Aide suisse à l'étranger, la possibilité est offerte à chacun de nous, dès maintenant, de contribuer à l'amélioration du sort des victimes du sous-développement, à l'instauration d'un monde plus équitable.

portent encore des facteurs prédisposant à la boisson.

La tension nerveuse à laquelle sont soumises bien des femmes qui cumulent les charges d'un travail professionnel et celles du ménage agit dans le même sens.

Un certain manque d'intérêt pour des valeurs culturelles, répandu encore assez fréquemment parmi les femmes, crée un vide intérieur que certaines cherchent à combler par l'alcool.

Enfin, aujourd'hui comme par le passé, des troubles organiques propres au sexe féminin préparent un terrain favorable à des abus de boisson.

père : la femme alcoolique néglige son ménage, son époux et surtout ses enfants dont l'éducation première lui incombe.

Suite en page 5)

SOMMAIRE :

- Page 2: Montagne de viande, mais les prix ne baisseront pas chez les bouchers.
- Page 3: Le travail à temps partiel des infirmières.
- Page 4: L'importance des fonctions communales. - Rémunérations roumaines.
- Page 5: L'employée d'administration.
- Page 6: La marche vers l'égalité des droits. - La conseillère agricole.

Lucerne

ASSOCIATION SUISSE
POUR LE SUFFRAGE FÉMININ

57^e assemblée des délégués

Samedi 15 et dimanche 16 juin 1968

Samedi, salle du Grand Conseil, Bahnhofstrasse 15

Dès 14 h., à l'entrée de la salle, distribution des bulletins de vote, des cartes de participants et de banquet.

14 h. 45, assemblée des délégués.

Ordre du jour

1. Appel des délégués.
2. Nomination des scrutatrices.
3. Rapport annuel.
4. Rapport de la trésorière.
5. Rapport des vérificatrices des comptes.
6. Fixation de la cotisation annuelle.
7. Election du Comité central.
8. Election de la présidente.
9. Election des vérificatrices des comptes.
10. Rapport sur l'activité de la section de Lucerne.
11. Divers.
- Repas du soir libre (non organisé).

20 h. 15, assemblée publique dans la salle du Grand Conseil.

Conférence de M. Heinz Langenbacher, membre de la Division des organisations internationales du Département politique fédéral.

(Le texte français sera distribué.)
Discussion.

Dimanche

9 h., séance privée pour les délégués et les membres.

12 h., banquet à l'Hotel Schweizerhof.